



15ème législature

Question N° : 18936	De M. Rémy Rebeyrotte (La République en Marche - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Trouver une solution face au trop faible effectif de médecins du travail	Analyse > Trouver une solution face au trop faible effectif de médecins du travail.
Question publiée au JO le : 16/04/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/12/2020 Date de renouvellement : 25/01/2022 Date de renouvellement : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le faible effectif de médecins du travail et sur une solution éventuelle. La présence de médecins pour assurer la médecine du travail devient très problématique, au point que dans certaines entreprises cela retarde les recrutements. Les plus grandes entreprises sont-elles mêmes touchées. Certaines, en s'organisant, fragilisent du coup la médecine du travail de leur département et donc du service pour les PMI-PME. Plusieurs responsables de ressources humaines des entreprises du Creusot s'interrogent sur la possibilité de monter en responsabilité les infirmiers, les infirmières ou d'envisager le recrutement d'assistants médicaux, sur le modèle développé par le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (plan santé 2022). Il souhaite donc recueillir sa position sur ce point et la remercie des éléments de réponse qu'elle pourra lui apporter.